Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 26 (1938)

Heft: 522

Artikel: L'instruction civique des jeunes filles

Autor: S.B.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262988

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

universitaire - GENEVE

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION M^{ne} Emilie GOURD, 17, rue Töpffe

ADMINISTRATION
M¹¹⁰ Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

ANNONCES

SUISSE.... Fr. 6.— 11 cent, le mm. ÉTRANGER. • 8.— Largeur de la colonne: 70 mm. Le numéro... • 0.25 Réductions p. annonces répétées partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est ts de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de

Où la femme est restée muette, on n'a jamais entendu la voix de l'humanité.

Charles SECRÉTAN.

A nos nouveaux lecteurs

Ce numéro, et trois en tout cas de ceux qui Ce numero, el trois en tout cas de eeux qui le suivront sont adressés gratuitement à plus de quatorze cents personnes en Suisse ro-mande, membres, soit des groupes et Sections de l'Association suisse pour le Suffrage, soit de Sociétés féminines affiliées à notre Alliance nationale, et non encore abonnées à notre journal.

nationale, et non encore aionnees a noure journal.

La dernière statistique établie avait prouvé en effet que le 28 % seulement, donc pas même le tiers, des suffragistes de langue française, connaît et soutient notre journal; et la proportion des membres de Sociétés affiliées à l'Alliance en Suisse romande qui ignorent encore l'organe officiel des publications de cette même Alliance doit être, pour autant que nous avons pu nous en rendre compte, à peu près analogue. Or, si notre Mouvement Féministe doit vraiment servir d'informateur et de trait d'union entre les femmes que préoccupent les mêmes problèmes, et si cellesci veulent mieux réaliser le grand effort commun que nous accomplissons, il est indispensable que cette proportion d'abonnés augmente dans nos quatre cantons — ceci sans parler dans nos quatre cantons — ceci sans parler de l'aide indispensable que sont devenus pour nous les abonnements nouveaux. Notre jour-nal a absolument besoin des femmes membres nat à absoluinent desoit des femines membres de ces Sociélés, groupes et sections, comme elles-mêmes, et cela sans s'en douter parfois, ont besoin de lui. Nous espérons donc que ont besont de tut. Nous esperons aonc que l'effort que nous accomplissons par le service gratuit de ces numéros consécutifs obtiendra les résultats matériels et moraux que nous en espérons, en resserrant par le moyen de notre journal les liens si précieux qui nous unissent journal toutes.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

L'instruction civique des jeunes filles

Depuis longtemps, on demande l'introduction, Depuis longtemps, on demande l'introduction, dans les programmes scolaires, d'un enseignement civiqué pour les jeunes filles. Il est nécessaire, à notre époque, d'élargir l'horizon de celles-cu et de leur enseigner les devoirs, les droits du citoyen, ainsi que l'organisation de l'Etat. Tout récemment encore, le département de l'Instruction publique du Canton de Vaud recevait à ce sujet une requête signée par le Cartel des Associations féminines du canton. Le Conseil d'Efat vaudois a admis le principe

Le Conseil d'Etat vaudois a admis le principe d'un enseignement civique aux élèves filles des classes primaires, primaires supérieures, et ména-gères. Cette décision doit déployer ses effets dès gertas. Cette de l'année scolaire 1938-1939. L'ensei-gnement sera donné sous forme d'entretiens, de causeries; le maître se contentera de faire rédiger causeries; le mairre se conteniera de tante reuiger quesques notes brèves, quesques tableaux très simples résumant l'essentiel des leçons. On ne remettra pas aux filles le manuel Tu seras citopen, on s'abstiendra des mémorisations fatidieuses. Le programme à suivre sera celui du plan d'études: la commune, son organisation, les autorités communales, le canton les autorités autorités communales, le canton, les autorités cantonales, la Confédération, les autorités fédérales. On se bornera aux notions essentielles, qu'on présentera aussi simplement que possible. es notions de droit se rapportant spécialement la femme entreront dans le programme des écoles ménagères.

écoles ménagères.

Le temps consacré à cet enseignement sera pris sur les heures réservées à l'histoire et à la géographie. En règle générale, l'enseignement sera réparti sur trois ans, à raison d'une demineure par semaine. Si les circonstances le permettent les leçons d'instruction civique aux jeunes filles pourront n'être données qu'en deraibre avuée du deuré supérieur, duns ce derailles parties du deuré supérieur, duns ce derailles en de la consenie du deuré supérieur, duns ce derailles en de la consenie du deuré supérieur, duns ce derailles en de la consenie du deuré supérieur, duns ce de la consenie de la consenie

nes filles pourront n'erre données qu'en der-nière année du degré supérieur; dans ce cas, elles seront d'une heure par semaine. Les Vaudoises ont appris avec joie la décision du Conseil d'Etat, du moins celles qui désirent que la femme se prépare toujours mieux à ses tâches futures.



Cliché Mouvement Féministe

Une romancière zürichoise : Mary LAVATER - SLOMAN

(Voir le feuilleton littéraire)

Carrières féminines

La "Laborantine"

Les travaux de recherches courantes dans des Les travaux de recherches courantes dans des institutions universitaires, des hôpitaux, des cliniques, et d'autres laboratoires officiels ou privés, travaux qui demandent avant tout de l'adresse manuelle, de la précision, et de la patience, sont souvent confiés par les médecins aux «laborantines» ou au personnel médical auxiliaire.

liaire.

Il est plus rare que des «laborantines» soient employées dans des fabriques de produits chimiques ou pharmaceutiques, mais il faut aussi se rendre compte que ce travail est essentiellement différent de celui des laboratoires médicaux. Il consiste le plus souvent en simples manipulations chimiques dans les laboratoires d'analyse, ou en travaux auxiliaires exécutés sous la direction d'un chimiste. Aussi les employées de ces laboratoires qui, souvent, sortent directement des écoles primaires. sont-elles presque toujours formées par les fabriques elles-mêmes, et ce n'est que rarement qu'un apprentissage préalable dans une pharma-cie ou dans une droguerie est exigé d'elles. Dans le présent exposé nous ne nous occuperons que de la « laborantine » auxiliaire des professions médicales.

Activité : Le travail de la laborantine varie Activité: Le travail de la laborantine varie beaucoup suivant le genre de laboratoire dans lequel elle est occupée. Auprès du médecin praticien ou dans de petites cliniques, elle est ordinairement chargée de tous les travaux de laboratoire: analyse du sang, des expectorations, du suc gastrique et de l'urine; elle peut également étre appelée à apporter son aide aux services de radiologie, de rayons X ou ultra violets, ou de diathermie. Dans les grands laboratoires, surtout dans les laboratoires universitaires, le tratout dans les laboratoires universitaires, le travail est divisé généralement entre le laboratoire de clinique médicale, celui de clinique chirurgicale, de dermatologie, otorhinorlaryngologique, ophtalmologique, gynécologique, le laboratoire des instituts pathologique, physiologique, d'hy-giène et de bactériologie. Par conséquent, selon l'institut où elle travaille, la laborantine est char-gée de recherches générales ou spéciales, du mon-tage de préparations histologiques par exemple, de travaux de bactériologie ou de sérologie, de la préparation de pièces de collections anatomopa-thologiques, de la micro et macro photographie, des analyses chimiques ou microscopiques des excrétions et secrétions, etc. Elle travaille soit au microscope, soit au microtome, ou encore procède à des préparations chimiques. Dans certains instituts ou travaillent plusieurs laborantines, la division du travail est encore plus marquée. En outre, il est souvent demandé à la laborantine, en

plus de ses travaux scientifiques, de rédiger des procès-verbaux, de faire des classement, des des-sins scientifiques, et même des travaux de bureau

(sténographie, dactylographie, comptabilité). Aptitudes requises: Le travail de laboratoire exige de l'intelligence (compréhension rapide, bon-ne mémoire, observation minutieuse), une bonne ne memorre, observation minuteusley, une bonne santé, de l'adresse manuelle, et le goût des tra-vaux scientifiques. La laborantine doit être ordrée, minutieuse, discrète, consciencieuse, digne de confiance, et comprendre sa responsabilité. Des jeunes filles nerveuses ou souffrant d'une forte diminution d'activité visuelle ou de daltonisme ne devrent pas époise estre profession. nisme ne devront pas choisir cette profession; par contre la claudication, un défaut de pronon-ciation, une diminution peu prononcée de Pouc ne constituent généralement pas des obstacles.

Cette profession ne comporte ordinairement pas de dangers pour la santé. Il est évident que la laborantine doit observer toutes les mesures prophylactiques et préventives contre des infections cas échéant, contre l'action nocive des rayons Roentgen.

Etudes préliminaires. Une jeune fille qui veut faire des études de laborantines doit avoir terminé les classes secondaires, et posséder des nominie les classes secondaires, et posseder des no-tions approfondies de chimie et de physique. La dactylographie et la sténographie lui sont sou-vent demandées, et la connaissance du dessin et des langues étrangères lui sera très utile. Les écoles de laborantines n'admettent que des élèves ayant fait des études secondaires supérieures, ou possédant une culture équivalente.

(La fin au prochain numéro)

Aidez-nous à taire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

Pour sauver la paix

Le "Jour de la bonne volonté".

Nous venons de recevoir le numéro de La Jeunesse et la paix du monde, l'excellent petit journal que publient chaque année en commun l'Union mondiale de la Femme, le Bureau Inter-tional d'Education, l'Association suisse pour la tional d'Education, l'Association suisse pour la S. d. N. et la Société pédagogique de la Suisse romande, et qui, largement répandu à travers le monde. répond par une éducation pour la paix, non seulement à l'horrible éducation pour la guerre qui se fait dans de nombreux pays, mais encore à la vague de pessimisme qui passe en ce moment sur nous. Edité internationalement l'an dernier à 250,000 exemplaires, il a été distribué à 45,000 exemplaires en Suisse allemande et 20,000 en Suisse romande, grâce au bienveillant appui des autorités soclaires.

appui des autorités scolaires. Le numéro de 1938 nous paraît digne de tous points de ses prédécesseurs: à côté du tradition-nel message des enfants du Pays de Galles, qui y figure naturellement en bonne place, nous y trouvons d'excellents et brefs articles, des récits trouvons d'excellents et brefs articles, des récits historiques, des anecdotes, dont plusieurs sont spirituellement illustrés, et qui tous imprimeront dans l'esprit de leurs jeunes lecteurs l'idée que le fléau de la guerre peut être évité par la bonne volonté de chacun, et que nul n'est trop petit pour travailler pour la paix. Une belle biographie du Président Mazaryk, qui met l'exemple de cette vie à la portie de tous, constitue une partie importante de ce numéro que nous recommandons chaleureusement à tous ceux qui ont des enfants auprès d'eux. (S'adresser pour les commandes: 5 ct. l'exemplaire, port en sus, à commandes: 5 ct. l'exemplaire, port en sus, l'Union Mondiale de la Femme, 52, rue d Pâquis, Genève).



Les femmes et la Société des Nations

Questions sociales

Toute cette semaine et dès le 21 avril a siégé à Genève la Commission des Questions socia-les de la S. d. N., dont l'activité et la compoles de la S. d. N., dont l'activité et la composition intéressent très directement les groupements féminins et féministes. En effet, les gouvernements qui en font partie, reconnaissant implicitement par là l'importance et la valeur de la collaboration féminine, tendent de plus en plus à se faire représenter officielement par des femmes: c'est ainsi que notre amie, Mme Brunschvicg, Mlle le Dr. Serin, bien connue à Paris pour ses travaux de neurologie de l'enfance, et Mme Eliane Brault, secrétaire générale du Conseil supérieur de protection de l'enfance, font toutes trois partie de la délégation française; et qu'une autre cretare generale du Conseil superieur de protection de l'enfance, font toutes trois partie
de la délégation française; et qu'une autre
amie suffragiste, membre du Comité Exécutif
de l'Alliance Internationale, Milena Atanatskovitch, est la seule déléguée officielle du gouvernement yougoslave. Il en est de même pour
les gouvernements du Danemark, du Canada,
de l'Espagne, des Etats-Unis, de l'Inde, du
Mexique et de la Roumanie, qui sont représentés uniquement par des femmes, dont plusieurs sont bien connues dans nos milieux féministes internationaux, alors que d'autre part
des femmes siégent à côté de représentants
masculins dans les délégations de Belgique
(ceci pour la première fois) de Gde-Bretagne,
de Chine et de Pologne (et nous saluons tout
spécialement la présence toujours bienvenue à
Genève de Mes Grabinska, la première femme
juge d'enfants à Varsovie).

Nos lecteurs n'ont pas oublié que, cette
Commission ayant été complètement réorganisée en 1937, le résultat essentiel et de beaucoup le moins heureux de cette réorganisation

44 le callabors.

coup le moins heureux de cette réorganisation a été la suppression complète de la collabora-

tion, jusqu'alors si féconde, des délégués de gouvernements et des représentants, tant hom-mes que femmes, des organisations internatio-nales privées. Ces derniers ont été transfor-més en « membres correspondants » au l'en nales privées. Ces derniers ont été transformés en «membres correspondants», qui ne peuvent plus participer que de façon indirecte, et par conséquent beaucoup moins active et plus lointaine, aux travaux de la Commission; et il est dès lors devenu inévitable que ceux-ci aient pris une allure plus officielle, et que la voix de l'opinion publique, la réalité des expériences pratiques y trouvent dès lors beaucoup moins d'échos. Ceci n'est-il pas d'ailleurs un des reproches les plus fondés que l'on puisse hélas! formuler à l'heure actuelle contre la S. d. N. ?....

Parmi les questions les plus importantes

contre la S. d. N.?...

Parmi les questions les plus importantes qui figurent à l'ordre du jour de cette session de 1938, citons en premier lieu celle qui précucupe à si juste titre bon nombre de nos organisations féminines: le relèvement des prostituées majeures, introduite par un remarquable rapport sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, de M. Cohen (Gde-Bretagne). D'autre points encore de cet ordre du jour touchent à des suiets analogues: les mesures de chent à des sujets analogues: les mesures de prévention concernant les mineures, les nou-velles mesures prises dans les pays abolitionvelles mesures prises dans les pays abolition-nistes et les pays réglementaristes, les rap-ports des gouvernements sur la lutte menée par eux contre la traite des femmes et des en-fants, etc. Puis, un sous-Comité de correspon-dance composé de trois femmes a mis sur pied un très beau travail sur le placement fa-milial, envisagé non seulement dans ses appli-cations et ses régultats, pratiques mais encores milial, envisagé non seulement dans ses applications et ses résultats pratiques, mais encore comme une forme sociologique de la protection de l'enfance. Enfin la situation des enfants illégitimes, les aspects récréatifs du cinématographe pour la jeunesse, les problèmes du travail, de l'hygiène et de l'alimentation en relation avec la situation de l'enfant, la formation du personnel social, l'organisation et l'administration de la protection de l'enfant, la formation du personnel social, l'organisation et l'administration de la protection de l'enfance, tant par les associations privées que par les soins de l'assistance publique, constituent encore tout autant de questions, dans la discussion desquelles il y aura certainement de nombreux renseignements utiles à glaner. Nous y reviendrons donc.

E. Gd.

E. GD.